

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES  
NO. COUR : 400-11-007143-257  
NO. SURINTENDANT: 43-147424

C O U R S U P É R I E U R E  
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE DE :

**INNOVATION VIRENTIA INC.**

DÉBITRICE

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

SÉQUESTRE

---

**RAPPORT PROVISOIRE DU SÉQUESTRE**  
**(Paragraphe 246(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

## **INTRODUCTION**

1. Le présent rapport (« **Premier rapport provisoire** ») est préparé par Restructuration Deloitte inc. (« **Deloitte** ») en sa qualité de séquestre (le « **Séquestre** ») dans le cadre de la procédure déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** ») à l'égard d'Innovation Virentia inc. (la « **Débitrice** »).
2. Le Premier rapport provisoire a pour objectif de répondre aux exigences en matière de reddition de compte prévues au paragraphe 246(2) de la LFI.
3. Le Premier rapport provisoire traite plus particulièrement des sujets ci-après :
  - I. Les procédures en vertu de la LFI;
  - II. Les principales actions posées par le Séquestre depuis sa nomination;
  - III. L'état provisoire des recettes et des débours au 31 août 2025;
  - IV. La distribution intérimaire;
  - V. L'achèvement anticipé et prochain rapport.

## I. LES PROCÉDURES EN VERTU DE LA LFI

4. Le 3 février 2025, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la LFI et Raymond Chabot inc. (le « **Syndic** ») a été nommée syndic.
5. Le 31 mars 2025, le Tribunal a rendu une ordonnance nommant Deloitte pour agir à titre de séquestre de l'universalité des biens, meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs, de la Débitrice (collectivement les « **Biens** »).
6. Le 7 avril 2025, le Séquestre a produit et transmis l'avis et la déclaration du séquestre prévus aux articles 245(1) et 246(1) de la LFI.
7. Le 27 mai 2025, le Tribunal a rendu une ordonnance d'approbation et de dévolution pour certains Biens de la Débitrice (l'« **Ordonnance d'approbation et de dévolution** »).

## II. LES PRINCIPALES ACTIONS POSÉES PAR LE SÉQUESTRE DEPUIS SA NOMINATION

8. Depuis sa nomination, le Séquestre a réalisé les principales actions énumérées ci-après :
  - a) Préparation et transmission de l'avis et de la déclaration prévus aux paragraphes 245(1) et 246(1) de la LFI;
  - b) Prise de possession des Biens;
  - c) Mise en place des mesures de conservation et de protection des Biens;
  - d) Récupération des livres et registres comptables de la Débitrice;
  - e) Perception de créances payables à la Débitrice;
  - f) Mise en place et réalisation d'un appel d'offres public visant à intéresser et solliciter des acheteurs potentiels pour une partie des Biens;
  - g) Ouverture et administration d'un compte en fidéicommiss;
  - h) Préparation et présentation au Tribunal d'une requête et d'un rapport pour l'émission d'une Ordonnance d'approbation et de dévolution;
  - i) Vente d'une partie des Biens, le tout conformément à l'Ordonnance d'approbation et de dévolution;
  - j) Mise en place et réalisation d'un processus de sollicitation d'investissement ou de vente (« **PSIV** ») visant à intéresser et solliciter des acheteurs potentiels pour une partie des Biens;
  - k) Obtention d'une opinion juridique indépendante portant sur la validité et l'opposabilité des sûretés de certains créanciers garantis;
  - l) Mise en place et mise à jour d'une page Web visant à tenir les créanciers de la Débitrice informés quant au mandat du Séquestre.

## III. L'ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DÉBOURS AU 31 AOÛT 2025

9. Le Séquestre a produit un relevé intérimaire des recettes et des débours en date du 31 août 2025. Une copie de ce relevé est jointe à l'**Annexe A** du Premier rapport provisoire.
10. En date du 31 août 2025, le Séquestre détenait 495 435,95 \$ en fidéicommiss.

#### **IV. LA DISTRIBUTION INTÉRIMAIRE**

11. Le ou vers le 26 août 2025, le Séquestre a procédé à une distribution intérimaire d'un montant de 600 000 \$ en faveur du créancier garanti Fédération des caisses Desjardins du Québec.

#### **V. L'ACHÈVEMENT ANTICIPÉ ET PROCHAIN RAPPORT**

12. Le Séquestre est d'avis qu'il est probable que les Biens soient vendus avant le 31 mars 2026.
13. Si tel n'est pas le cas, le Séquestre produira un second rapport provisoire, le tout conformément au paragraphe 246(2) de la LFI.
14. Le Séquestre produira un rapport définitif dès qu'il aura complété son mandat, le tout conformément au paragraphe 246(3) de la LFI.

Fait à Québec, ce 29 septembre 2025.

#### **RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

En sa qualité de séquestre des biens  
d'Innovation Virentia inc. et non à titre personnel

Par :



---

Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI  
Premier vice-président

# **ANNEXE « A »**

District de : Trois-Rivières  
No cour : 400-11-007143-257  
No dossier : 43-147424

Dans l'affaire de la mise sous séquestre  
**d'INNOVATION VIRENTIA INC.**  
de la ville de Bécancour, dans la province de Québec  
**Relevé intérimaire des recettes et des débours - 31 août 2025**

**Recettes**

1. Espèces en banque		200 000,00
2. Réalisation des actifs		
Équipement et machinerie	1 069 795,00	
Automobile et camion	622 250,00	
Autre matériel roulant	517 964,20	
Ameublement	6 000,00	
Inventaire	1 500,00	
Autres	9 000,25	
	<u>2 226 509,45</u>	<u>2 226 509,45</u>
3. Remboursements		
Assurances	20 260,92	
Dépôts	6 431,16	
	<u>26 692,08</u>	<u>26 692,08</u>
4. Divers		
Revenus d'intérêts	10 607,52	
TPS/TVQ perçues	76 776,46	
TVQ remboursée	3 876,66	
	<u>91 260,64</u>	<u>91 260,64</u>
<b>Total des recettes</b>		<b><u>2 544 462,17</u></b>

**Débours**

5. Rachat d'une créance garantie		867 371,12
6. Assurances		62 480,70
7. Électricité		56 550,66
8. Prise de possession, inventaire et surveillance		53 138,14
9. Taxes payées et remises (TPS/TVQ)		
Taxes payées	26 116,56	
Taxes remises	22 891,62	
	<u>49 008,18</u>	<u>49 008,18</u>

10. Brevets		
Frais d'enregistrement et de maintien	12 062,79	
Honoraires agent de brevets	10 309,67	
	<u>22 372,46</u>	<u>22 372,46</u>
11. Location et entreposage		17 658,33
12. Entretien et réparations		9 170,54
13. Honoraires du Séquestre		
Honoraires du Séquestre	244 429,04	
TPS/TVQ sur les honoraires du Séquestre	36 603,24	
	<u>281 032,28</u>	<u>281 032,28</u>
14. Frais d'évaluation et d'arpentage		22 691,00
15. Frais payés au Séquestre officiel		83,96
16. Divers		
Frais de recherche	15,00	
Frais bancaires	70,00	
Publication médias	3 654,85	
Serrurier	529,00	
Frais de licence - Base de donnée virtuelle	3 200,00	
	<u>7 468,85</u>	<u>7 468,85</u>
<b>Total des débours</b>		<b><u>1 449 026,22</u></b>
<hr/>		
<b>Montant disponible pour distribution au créancier garanti</b>		<b><u>1 095 435,95</u></b>
Distribution intérimaire au créancier garanti Fédération des caisses Desjardins du Québec		600 000,00
<hr/>		
<b>Montant détenu en fidéicommiss par le Séquestre au 31 août 2025</b>		<b><u>495 435,95</u></b>

Fait à Québec, ce 29 septembre 2025

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

En sa qualité de Séquestre des biens d'Innovation Virentia inc.  
et non à titre personnel

Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI  
Premier vice-président